

Annexe 4

Circulaire n°2025-058 du 03/07/2025

Liste des pièces à fournir pour la mise en place de la rémunération des maitres débutants et n'ayant pas de dossier connu dans l'académie de Créteil

Année scolaire 2025/2026

A/ DOSSIER ADMINISTRATIF

- Justificatif d'état civil (photocopie de la carte d'identité ou du passeport).
- Demande d'extrait de casier judiciaire n° 2 dûment complétée par l'intéressé(e) (Annexe N° 5)
- État signalétique et des services militaires.
- Certificat médical d'aptitude aux fonctions d'enseignant délivré par un médecin agréé (liste des médecins agréés sur le site de l'ARS : <http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Liste-des-medecins-agrees>)
- Déclaration sur l'honneur de l'intéressé(e), sur papier libre, attestant qu'il n'a fait l'objet ni de mesure d'exclusion de la fonction publique ni de sanction disciplinaire.
- Copie de tous les titres, diplômes, brevets, possédés par l'intéressé(e)
- Curriculum vitae établi par l'intéressé(e) indiquant ses services antérieurs et précisant les établissements et dates d'exercice, les fonctions remplies et les services accomplis.
- PSC1 et brevet de natation

B/ DOSSIER COMPTABLE

- Attestation de non rémunération par l'Etat (Annexe 7)
- Procès-verbal d'installation (Annexe 3)
- Fiche de renseignements (Annexe 4)
- Relevé d'identité bancaire ou postal (les chèques annulés et les RIB de Livret A ne sont pas admis par la direction départementale des finances publiques) (Annexe 10)
- Photocopie de l'attestation de la carte vitale